



Association déclarée à la préfecture de Police de Paris le 14/11/1997 N° 132782P. SIREN : 481889830

CONTRAT – STAGE INFIRMIER OU MÉDICAL - CAMBODGE

ANNÉE :

STAGIAIRE :

Nom..... Prénom.....

Nota : nom en lettres majuscules d'imprimerie.

Date et lieu de naissance :

Nationalité :Numéro de passeport :

Adresse :

Code postal :VILLE :

Numéro(s) de téléphone :Email :

.....

Coordonnées de l' IFSI/ Faculté :

Nom du responsable pédagogique :

STAGE du.....au.....

En fonction des places disponibles, le secrétariat AMS vous a proposé un des pôles suivants :

- PHNOM PENH
- KAMPONG CHAM
- PREY VENG
- TAKEO

TARIF : 995 euros pour 4 semaines, 150 euros par semaine supplémentaire.

Contacts : Président AMS, Olivier RODIEN – amsasia@gmail.com
Secrétariat en France : Edwige QUIQUEREE, tél. 06 59 47 81 72 – missionstages@free.fr
site internet : www.stage-infirmier.org

L'Association Missions Stages s'engage sur les points suivants :

ARTICLE 1

Les stages commençant le lundi, accueillir le stagiaire à l'aéroport de Phnom Penh (PP) **pour les vols arrivant entre 6h et 23h30 le vendredi, samedi ou dimanche précédant le 1^{er} jour du stage, suivi du transfert à la maison d'hôte du pôle de stage.**

Pour tous les stagiaires choisissant des vols avec arrivée autre que celle définie à l'alinéa 1, ou ayant choisi des vols définis à l'alinéa 1 mais désirant passer du temps à leur arrivée à PP, vous pourrez prendre rendez-vous à partir du vendredi précédent le début du stage, avec le responsable d'AMS Cambodge (le numéro de téléphone vous sera communiqué avant votre départ).

Assurer le transport du stagiaire sur le lieu de résidence.

Proposer une navette quotidienne ou autre moyen de locomotion (bus, vélo, tuktuk) de l'hébergement sur le lieu de stage (hôpital, dispensaire, missions médicales si celles-ci sont organisées par AMS).

A la fin du stage, et au départ du lieu d'hébergement, prise en charge du transport de retour sur PP, de PP jusqu'à l'aéroport et éventuellement d'une nuit à PP suivant la date du vol de retour.

ARTICLE 2

Loger le stagiaire dans une maison d'hôtes de l'association (chambres de 2/4/6 personnes ou dortoir pour les groupes constitués).

Assurer une pension complète (7j/7) pendant la période de stage, de 3 repas consommés à la maison d'hôtes ou sur le lieu même du stage, par contre, la totalité des dépenses (boissons, repas, hôtel, taxis, téléphone etc.) occasionnée par les «visites libres» ,(dont les WE inclus dans la période de stage), décidées par le stagiaire sera à la charge de ce dernier.

IMPORTANT :

Toutes les maisons d'accueil actuelles sont louées et sont équipées de machines à laver, de casiers, de moustiquaires, de ventilateurs et d'un accès WIFI.

Il n'y a aucune chambre individuelle.

Les draps sont fournis. Pensez à votre linge et nécessaire de toilette.

Vous pourrez vous prémunir des piqûres de moustiques avec des répulsifs que vous trouverez facilement et à bon marché sur place.

Les repas servis dans les maisons d'hôte s'inscrivent dans la tradition culinaire cambodgienne. Il n'y aura aucune adaptation à des régimes particuliers liés à vos éventuelles envies, ou pratiques personnelles, religieuses ou non.

En cas d'allergie alimentaire, un certificat médical sera nécessaire et DANS LA MESURE DU POSSIBLE, des repas adaptés seront proposés .

AMS ne sera en aucun cas tenue responsable des éventuels vols, très rares (y compris dans les casiers à votre disposition) qui pourraient survenir.

ARTICLE 3

Pour le stagiaire organiser et planifier le placement dans un des hôpitaux partenaires avec lesquels l'Association Missions Stages possède une convention. Le choix de l'hôpital se fera avec le secrétariat de l'Association Missions Stages en fonction du nombre d'étudiants composant un groupe et des structures hospitalières disponibles.

Horaires des stages :

En Asie du Sud Est dans les hôpitaux publics, hormis dans les services comme les urgences-réanimation et la maternité, les infirmiers n'interviennent généralement que les matins, de ce fait AMS, afin de répondre aux exigences des IFSI, peut proposer des interventions dans tous les services de 7h00 à 14h, du lundi au vendredi.

Suivant les hôpitaux, les chefs de service et les besoins, ces horaires peuvent fluctuer ; de même des services de nuit peuvent être proposés voire imposés.

L'affectation à un service est déterminée par le personnel d'encadrement de l'hôpital **sur place**.

Pour les fêtes du nouvel an, des morts, de l'eau, les stagiaires n'iront pas à l'hôpital. Récupération de ces jours le week-end qui suit, ou intervention aux urgences et à la maternité durant cette période ; à voir sur place.

Des interprètes francophones accompagnent par petits groupes les étudiants dans les services et sont présents également sur les lieux de vie, maison d'hôtes et durant les transports organisés par AMS.

Au Cambodge les médecins sont généralement francophones.

Les étudiants doivent se munir de 2 tenues, gants, charlottes et masques.

Il est demandé au stagiaire d'avoir un comportement convenable et une tenue décente (shorts et vêtements courts interdits) dans les structures partenaires et plus généralement en dehors de ces établissements. .

Aucun vêtement lié à une pratique religieuse, folklorique et culturelle ne sera toléré dans l'enceinte de l'hôpital.

Les horaires de travail et les consignes devront être respectés. Tout comportement jugé inacceptable pourra faire l'objet de l'exclusion définitive du stagiaire, et ce, après l'accord du responsable de l'IFSI, faculté, école..., et la réunion d'un conseil de discipline composé par un représentant de l'hôpital partenaire, du responsable logistique du pôle AMS .

ARTICLE 4

Les lieux de résidence, maisons d'hôtes et orphelinat, sont couverts par une Responsabilité Civile conforme à la réglementation en vigueur au Cambodge.

Tous les véhicules sont également assurés.

Le stagiaire devra être en possession d'une assurance responsabilité civile (y compris pour l'hôpital) et assurance rapatriement et fera le nécessaire auprès de son organisme de couverture sociale et/ou autres organismes privés, pour la prise en charge d'éventuels frais médicaux sur place.

L'association dégage toute responsabilité en cas d'accident, hors cadre de nos assurances, durant le séjour.

ARTICLE 5

L'Association Missions Stages s'engage également à conseiller et accompagner l'étudiant dans toutes ses démarches hors stage hospitalier que ce soit dans l'organisation d'activités ludiques ou sa prise en charge en cas de problème de santé ou problèmes spécifiques comme la perte du passeport. Des protocoles médicamenteux existent dans tous les hôpitaux partenaires en cas de plaie occasionnée durant les soins (A.E.S, etc ...).

La rage étant encore présente en Asie, en cas de morsure de chien, chat ou rongeur le stagiaire sera présenté d'office à l'institut Pasteur de Phnom Penh au Cambodge pour un traitement adapté.

Nous demandons aux formateurs des écoles de sensibiliser le stagiaire aux risques encourus par cette pathologie.

CONDITIONS FINANCIERES:

ARTICLE 6

Afin de valider l'inscription au stage, **la somme de 150 euros devra être jointe au dossier d'inscription.**

C'est à cette condition que le secrétariat d'AMS pourra entreprendre les démarches officielles auprès des autorités locales (immigration, services de santé et structures partenaires).

Le versement du solde devra intervenir au plus tard 15 jours avant le départ ; cette date butoir sera indiquée sur la facture pro forma que nous vous fournirons à réception du dossier complet .

ARTICLE 7

Si l'annulation intervient dans les 2 mois précédant le départ, le chèque de caution sera encaissé à titre de dédommagement pour les frais de gestion engagés par l'association.

Le non-encaissement ne pourra être fait qu'en cas de motif d'annulation important et valable, accompagné de la preuve du motif (stage non validé par l'école, certificat médical, bulletin d'hospitalisation, certificat de décès).

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

ARTICLE 8

L'Association Missions Stages, dans le cadre de l'organisation des stages, subventionne les hôpitaux partenaires et l'orphelinat de Bathey, finance et entretient les structures d'accueil des stagiaires, l'achat et l'entretien des véhicules, règle les frais de transport, les salaires des chauffeurs, interprètes, personnel médical et de service, etc, et effectue directement ou indirectement des missions dans le cadre de son objet.

Conformément aux statuts de l'Association Missions Stages (association régie par la Loi 1901) déposés à la préfecture de Police de Paris, les éventuels excédents financiers dégagés par l'organisation de ces stages sont affectés à diverses œuvres humanitaires, subventions à l'association Montlucon Saïgon, dons en médicaments et matériel médical, projets liés à la francophonie, création et entretien d'orphelinats...

L'argent versé par le stagiaire en contrepartie des prestations définies dans le présent contrat n'est pas considéré comme un don par les services des impôts, il ne vous sera donc pas délivré de reçu fiscal.

ARTICLE 9

Vous allez déposer vos valises sur un de nos sites du Cambodge. L'équipe locale d'AMS sera ravie de vous recevoir et fera son possible pour rendre votre séjour agréable et constructif autant sur le plan professionnel que "culturel". Les coutumes en Asie étant très différentes de celles en usage en Occident, il paraît indispensable d'évoquer tous les points susceptibles de créer des risques de tensions entre vous, avec le personnel AMS, les structures partenaires, et plus généralement avec les personnes rencontrées durant votre stage, et ce par méconnaissances de la culture locale.

Malgré notre expérience de plus 20 ans dans l'organisation de stages médicaux en Asie; vous serez peut-être confrontés à des incidents matériels ou logistiques. Il sera donc impératif d'en informer sans tarder le responsable du site, qui fera le nécessaire au plus vite et remontera l'information au niveau de la direction locale d'AMS si le cas le justifie . Il n'est pas toujours possible de solutionner au pied levé, une fuite d'eau, un vélo endommagé, un problème à l'hôpital, etc.... Nous comptons sur votre compréhension.

Si le problème persiste, ou si la solution apportée ne vous satisfait pas, prenez directement contact avec le responsable local, dont les coordonnées vous seront communiquées.

Par respect pour les partenaires locaux, les commentaires, critiques, remarques via les réseaux sociaux sur des sujets tels que les structures de santé, le personnel hospitalier et associatif, le fonctionnement de l'association sont formellement interdits. Tout doit se régler sur le terrain avec efficacité et réactivité, mais toujours avec courtoisie et ouverture d'esprit.

Dans le cas contraire, AMS se réserve le droit d'informer votre IFSI, école.. de votre comportement, ou cas extrême, de déposer plainte auprès du tribunal compétent.

ARTICLE 10

Afin d'éviter tout incident qui malheureusement pourrait conduire à votre exclusion de l'hôpital et pour les cas les plus graves à un retour anticipé avec non validation de votre stage (sans que nous puissions intervenir...), veuillez appliquer scrupuleusement les consignes suivantes :

- Ne portez aucun "jugement de valeur" sur la pratique médicale locale, l'asepsie, relations patients/soignants, etc. Le but d'un stage à l'étranger est de découvrir un autre système de santé, pas de le critiquer.
- Aucun acte médical ne devra être commenté devant le personnel soignant à fortiori critiqué.
- Conformément à la réglementation en vigueur régissant le secret professionnel des métiers de la santé (Article L.4311-12 CSP), il est formellement interdit de filmer, prendre des photos des patients, du personnel soignant et des structures partenaires, hôpitaux comme dispensaires, sauf accord expresse de l'association, dans un but purement pédagogique. Même si vos collègues locaux peuvent s'autoriser cette pratique... Essayez de transposer avec l'Europe si vous avez un doute! Peut-on prendre en photo spontanément d'un patient dans un hôpital français, belge, suisse?

Vous vous interdirez également d'évoquer les questions politiques, certes, avec l'équipe locale d'AMS mais plus généralement avec toutes les personnes rencontrées durant le séjour. Les autorités locales sont à juste titre très sourcilleuses sur ce point. Nous vous demandons même après votre retour en Europe de respecter cet engagement.

Il en va de même pour des sujets tels que la sexualité, les relations dans le couple etc.

En Asie les femmes ne fument pas en public, même si une certaine tolérance s'applique aux étrangères...

Vous trouverez via internet toutes les informations sans avoir à placer vos interlocuteurs locaux dans une situation inconfortable... Culturellement en Asie on n'aborde pas facilement ces questions.

En résumé la pudeur est de rigueur, en tenir compte aussi dans votre tenue vestimentaire.

Par contre, hormis ces restrictions légitimes, nous vous demanderons d'être curieux sur le mode de vie des habitants, et plus globalement sur l'ensemble de la culture locale ; l'investissement de l'Association Missions-Stages au Cambodge en tant qu'ONG.

ARTICLE 11

Toute absence exceptionnelle durant le stage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée au responsable du site qui vous fera signer une décharge.

ARTICLE 12

Il est strictement interdit à un étranger de passage au Cambodge de louer une moto ou une voiture; comme en Europe la conduite d'un véhicule motorisé nécessite un permis de conduire, seuls les permis locaux sont reconnus par la police. Passer outre cette interdiction relèverait de votre entière responsabilité.

INFORMATIONS PRATIQUES

VISA et PASSEPORT :

Il faudra impérativement communiquer au secrétariat AMS France la copie de votre passeport (première page) au plus tard 4 mois avant votre départ.

Votre passeport doit être encore valide 6 mois après la date du retour.

Un visa « tourisme » (T), entrée simple, est nécessaire dans le cadre des stages proposés par AMS.

Ce visa est d'une durée de 1 mois, soit à demander à l'ambassade ou consulat du Cambodge de votre pays, soit en faisant les démarches à votre arrivée à l'aéroport de Phnom Penh, aux services de l'immigration ; veuillez alors vous munir d'une photo originale (4 x 6 cm) et de 35 \$ *

Pour tout **séjour** de plus de 30 jours, vous pourrez renouveler votre visa pour 1 mois supplémentaire sur place moyennant 48 \$*.

Pour tout séjour de plus de deux mois, il faudra sortir du Cambodge et refaire une demande de visa.

Les IFSI Croix-rouge exigent un visa affaire (E) pour leurs étudiants. Les démarches sont à faire impérativement avant votre départ.

Vous trouverez en ANNEXE 2, les adresses des lieux d'hébergement.

Voir le lien pour plus d'informations (pour la France) :

<https://www.ambcambodgeparis.info/?q=visa-entree-cambodge>

** Tarif susceptible de fluctuation*

A VOTRE ARRIVÉE :

Merci de prévenir vos proches et les écoles dès votre arrivée.

SANTÉ :

Pour toute question liée à la santé connectez-vous sur le site du Ministère de la Santé dans la rubrique voyages, c'est le seul organisme qui fait autorité dans ce domaine. Il est à préciser que dans les régions fréquentées par les étudiants le paludisme est absent. On laisse à chacun le libre choix du traitement antipaludéen si besoin (...).

En cas de problème de santé ou d'hospitalisation, il existe des structures hospitalières de niveau international au Cambodge à Phnom-Penh.

SÉCURITÉ:

Le Cambodge est considéré par le Ministère des Affaires Étrangères comme un pays de faible dangerosité. Toutefois on peut déplorer des vols à la tire, de ce fait évitez de sortir avec des bijoux trop voyants, sommes importantes, appareils photographiques de prix etc.

CLIMAT :

Cambodge climat tropical de 25° à 33° en moyenne. Saison des pluies de mai à novembre.
Décalage horaire + 5h ou 6h.

IMPORTANT

Pour satisfaire à la demande de nombreux stagiaires (tous les pôles du Cambodge sont concernés: Phnom Penh, Kompong Cham, Sihanouk ville et Takeo) une mission médicale de deux jours est organisée pour nos stagiaires dans les divers dispensaires du district de Bathiey avec logement en pension complète à l'orphelinat.

Dans cette perspective, il est suggéré à nos stagiaires de récolter en Europe des médicaments (liste jointe en ANNEXE 1) qui seront distribués par eux lors de ces missions.

Nous vous demandons d'acheminer ces médicaments dans vos bagages personnels qui devront être uniquement enregistrés en soute.

Certaines compagnies aériennes autorisent un excédent de bagages pour des missions humanitaires. Veuillez vous renseigner.

Signature précédée de la mention manuscrite « Je reconnais avoir pris connaissance de ce contrat et je m'engage sur l'honneur à en respecter les termes », et apposition de vos initiales sur toutes les pages.

Fait à, le.....

ANNEXE 1: LISTE DES MÉDICAMENTS

ANNEXE 2 : ADRESSE DES HÔPITAUX ET LIEUX D'HÉBERGEMENT